



Conditions du contrat de bail

Par **peri78300**, le **05/09/2009** à **16:49**

Bonjour,

Je suis un particulier qui vient d'acquiescer un appartement dans le but de le louer.

Je souhaiterais connaître les conditions de locations, à savoir je voudrais faire un contrat d'un an avec un locataire car je voudrais être sûr qu'il est dans la capacité de payer.

Est-ce qu'à la fin du bail, je peux lui demander de quitter l'appartement?

Est-il obligé? Peut-il refuser pour motif qu'il n'a pas trouvé d'autre appartement?

Peut-on, lui demander de nous faire un écrit, en nous disant qu'il s'engage à partir à la fin du contrat (juridiquement a-t-elle un effet existant)?

Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **05/09/2009** à **18:27**

[fluo]L'ADIL 78 [fluo]

3 rue Jean Mermoz à Versailles.

0 820 16 78 78

vous accueille sans rendez-vous :

-> du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30,

-> le jeudi de 9h à 12h30

-> le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

bonjour, appelez l'Agence départementale pour l'information des locataires de Versailles, adresse ci-dessus, vous aurez des renseignements sur votre cas, cordialement